



REVALORISATION DES PETITES RETRAITES STOP AUX MENSONGES !

Le gouvernement veut nous faire croire qu'un million de retraité·es devraient voir leur retraite augmenter en moyenne de 700 € en septembre.

Malheureusement, la réalité est beaucoup plus complexe, car elle ne concerne que la revalorisation du minimum contributif (Mico) !

Le Mico permet aux salarié·es du régime général, ayant effectué l'ensemble de leur carrière avec de faibles salaires et partant en retraite à taux plein (c'est-à-dire ayant cotisé l'ensemble des trimestres requis), de toucher une pension qui ne peut être inférieure à 876,13 € brut (au 30/07/2024).

Pour les salarié·es qui ont validé tous les trimestres pour prétendre à une retraite à taux plein, mais qui n'ont pas cotisé l'intégralité de ces trimestres, le Mico peut être minoré ou majoré.

Il est minoré pour celles et ceux qui ont cotisé moins de 120 trimestres (733,03 € brut au 01/07/2024) et majoré pour celles et ceux qui ont cotisé plus de 120 trimestres. Le niveau de majoration dépend du nombre de trimestres cotisés, le montant du Mico se situant dans ce cas entre 733,03 € et 876,13 € brut au 1^{er} juillet 2024.

Cette revalorisation, issue de la réforme des retraites passée aux forceps en 2023, prévoit d'augmenter le Mico selon la date de départ en retraite :

Pour celles et ceux parti·es en retraite à partir du 1^{er} septembre 2023 le Mico dit de base est augmenté de 25 € et le Mico dit majoré de 75 €.

Pour celles et ceux parti·es avant le 1^{er} septembre 2023, seul le Mico dit majoré sera augmenté de 100 €.

Seul·es les retraité·es qui ont cotisé plus de 120 trimestres verront leur Mico revalorisé et seulement si cette augmentation ne porte pas le total de leurs pensions, tous régimes confondus, au-delà du plafond de 1 367,51 € brut mensuel.

Pour les plus précaires, aucune revalorisation ne sera appliquée. Ce qui constitue une injustice flagrante et les maintient dans la pauvreté.

Au-delà de l'injustice manifeste faite aux plus précaires, la mise en œuvre de cette revalorisation se révèle complexe pour les services chargés de l'appliquer.

Si pour les retraité·es parti·es depuis le 1^{er} septembre 2023, le traitement des dossiers a été relativement facile, environ 185 000 retraité·es ont bénéficié du relèvement du Mico pour un gain moyen de 30 € mensuel.

En revanche, cela est plus compliqué pour celles et ceux parti·es en retraite avant le 1^{er} septembre 2023, puisque le traitement de leur dossier nécessite une analyse de leur carrière. C'est pour cette raison que la revalorisation ne devrait être effective qu'à compter du 1^{er} septembre 2024.

Autre complication pour les retraité·es, celle de la vérification de la justesse de la revalorisation en fonction de leur situation. La non-fourniture systématique d'un bulletin de pension la rend encore plus difficile, voire impossible.

C'est pourquoi, l'UCR-CGT exige que chaque retraité·e puisse avoir, s'il le souhaite, sa feuille de pension lui permettant de vérifier la conformité de ce qu'il ou elle touche.

Par cette mesure, très éloignée de la promesse faite par le président Macron « *pas une retraite en dessous de 1 200 €* », le gouvernement est contraint de reconnaître que le niveau des retraites en France est insuffisant.

La situation de pauvreté, de précarité, faite aux retraité·es s'aggrave dans notre pays. Elle a des conséquences dramatiques sur les conditions de vie des retraité·es et sur leur état de santé. De nombreuses et nombreux retraité·es sont contraint·es de faire des choix dans leurs dépenses en matière de logement, de chauffage, de soins médicaux, de nourriture, ...

Aujourd'hui en France, 2,9 millions de retraité·es (74 % sont des femmes) touchent une retraite inférieure à 1 000 € et 55 % des 17 millions de retraité·es ont une retraite en dessous du Smic.

Il y a urgence à prendre des mesures d'une autre ampleur pour permettre aux retraité·es de vivre dignement avec l'objectif de les sortir de la pauvreté.

L'UCR-CGT a décidé d'en faire un des axes majeurs pour les prochaines semaines.

L'UCR-CGT EXIGE :

- ☞ la revalorisation immédiate des pensions de 10 % minimum et des mesures solidaires pour les petites retraites ;
- ☞ pas de retraite en dessous du Smic CGT (2 000 € brut) ;
- ☞ l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et des mesures particulières en cas de forte inflation ;
- ☞ la révision du mode de calcul de la pension en supprimant les dispositions des lois Balladur et Fillion et du système de décote ;
- ☞ l'augmentation du taux de réversion à 75 % sans condition d'âge ni de ressource. La pension de réversion doit être étendue aux pacsé·es et concubin·es ;
- ☞ la non-augmentation de la CSG et sa transformation en cotisation sociale, ainsi que la suppression de la Casa et de la CRDS ;
- ☞ l'envoi d'un bulletin de pension papier à toutes et tous les retraité·es.

**MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT
POUR PORTER CES REVENDICATIONS
ET FAISONS DU 1^{er} OCTOBRE
UNE GRANDE JOURNÉE
D'ACTION DES RETRAITÉ·ES
PARTOUT SUR LE TERRITOIRE**

